

C 3335

Sandro Pistis, député
5, rue des Allobroges
1227 Carouge



GRAND CONSEIL			
Reçu le:	23.6.2014	Session GC:	26-27.6.14
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:			
Objet: PL 11228-A			
Copie à: v/pr 173 oclj.			

Le Grand Conseil
Secrétariat du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

RECOMMANDE

Carouge, le 19 juin 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Il m'a été transmis, en date du 10 juin 2014, via SMS, par un journaliste, personne extérieure au Grand Conseil, deux photos d'une lettre au contenu inquiétant, qui vous était destinée et vous a sans doute été transmise peu après le 5 juin 2014 selon une trace manuscrite :

1. Dans ledit courrier, des secrets de commission sont violés, en particulier il est fait état qu'un membre du corps de police a pris un rapport de minorité. Un journaliste extérieur au Grand Conseil en a eu connaissance et me l'a transmise pour confirmation.
2. On peut voir la signature de M. Vincent Maître, très lisible, la plupart des autres paraphes – camouflés par un anonymat confortable - sont pour certains indéchiffrables, ce que chacun appréciera.
3. Si on suit l'article 24 de la LRGC, (loi portant règlement du Grand Conseil) selon l'interprétation frelatée de M. Vincent Maître et consorts, de nombreux députés ne pourraient siéger normalement.
4. Les auteurs de cette lettre font une manipulation grossière en mélangeant cet article 24 LRGC très rarement utilisé et un autre article qui n'a rien à voir concernant le maintien de l'ordre en séance.

Cette confusion est d'ailleurs une insulte envers des députés, laissant sous-entendre qu'ils ne se comporteraient pas convenablement, par avance, ce qui n'est pas tolérable. Cette façon de donner des ordres au président du Grand Conseil est un manque de respect à la fois envers celui-ci et les autres députés.

5. Que penser du contenu insultant de la lettre signée entre autres par M. Maître qui demande l'exclusion des députés membres du Corps de police ? Ces attaques

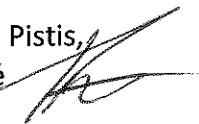
personnelles sont d'autant plus surprenantes venant de quelqu'un – ayant prêté serment tardivement en raison d'un voyage en Australie – qui aurait pu perdre son droit de siéger au Grand Conseil. Il a malgré tout prêté serment le 23 janvier 2014.

6. En sa qualité de vice-président de la Commission judiciaire, le premier signataire devrait s'abstenir de ce genre d'agression et de désinformation, telles qu'elles figurent dans le courrier transmis au Président du Grand Conseil et envoyé à la presse, dans un but d'instrumentalisation politique, diffamatoire et nuisant au bon déroulement de l'étude du projet de loi sur la police.
7. Les articles 90 et 91 de la LRGC (Loi portant règlement du Grand Conseil) évoquent un rappel à l'ordre en séance ainsi qu'une expulsion: cela concerne uniquement des cas de non-observance des directives du président, ce qui n'est pas dans les intentions ni dans les habitudes des députés de ma profession. Une aussi grossière manipulation surprend de la part d'une personne qui se revendique d'une profession juridique. Faire ce procès d'intention est inacceptable à tous points de vue et laisse songeur.

En résumé, Monsieur Maître et consorts ont dépassé ce qui est généralement admissible dans le débat politique, en se vautrant dans des attaques personnelles de bas niveau.

Je demande qu'il soit mis fin à de pareils procédés qui n'honorent pas la République, en prenant les mesures adéquates concernant la violation du secret de fonction, mais également à inviter les auteurs de cette lettre injurieuse à relire attentivement les articles de loi invoqués, tout en leur demandant d'avoir le respect minimum requis envers leurs collègues députés, ce qui est la moindre des choses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de mes salutations distinguées.

Sandro Pistis,
Député 

Annex. Menti.